

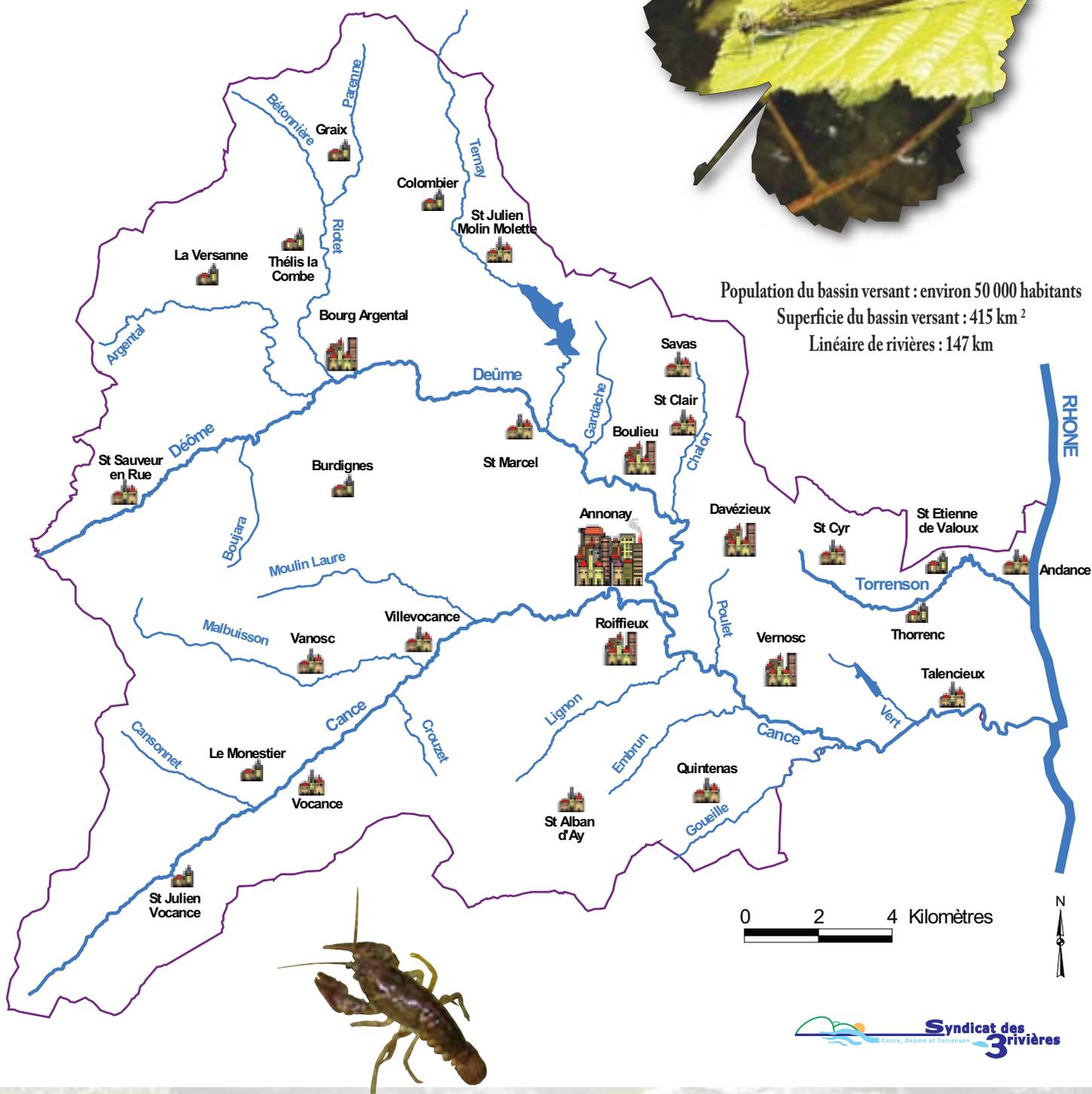


# Au fil des 3 Rivières

## Sommaire

- **Edito** ..... Page 3
- **Sensibilisation** ..... Page 4
- **Valorisation  
du patrimoine** ..... Page 6
- **Loisir en rivière** ..... Page 7
- **Equipe rivière** ..... Page 8
- **Gestion des milieux  
aquatiques** ..... Page 11
- **Assainissement** ..... Page 14
- **Jeu-concours** ..... Page 16

## Carte hydrographique du bassin versant Cance-Deûme/Déôme-Torrenson



### LES COLLECTIVITÉS ET EPCI ADHÉRENTS :

Andance, Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Bourg-Argental, Burdignes, Colombier, Davézieux, Graix, La Versanne, Le Monestier, Quintenas, Roiffieux, St-Alban-d'Ay, St-Clair, St-Cyr, St-Etienne-de-Valoux, St-Julien-Molin-Molette, St-Julien-Vocance, St-Marcel-lès-Annonay, St-Sauveur-en-Rue, Savas, Talencieux, Thélis-la-Combe, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance, Vocance. Communauté de Communes des Monts du Pilat et Communauté de Communes Rhône-Valloire.

## Edito



Ce contrat de rivière arrive à terme, aussi, nous devons nous employer à tirer le bilan de ces sept années. Plusieurs études seront menées : étude bilan, qualité de l'eau, inventaire piscicole, volumes prélevables...

Ces éléments nous permettront d'une part de mesurer les écarts avant et après contrat, et d'autre part, de distinguer les pistes d'amélioration : pistes qui alimenteront pour partie les actions du contrat à venir.

Bon nombre d'opérations, contractuelles ou non, sont d'ores et déjà pérennes (entretien des berges, animations, assistance aux collectivités...).

Quant au contrat de rivière qui s'achève, il a été marqué par de gros investissements d'assainissement : ceux-ci représentant en moyenne un coût de 70% des opérations inscrites au contrat de rivières.

Cette année 2010, deux stations d'épuration d'importance ont été mises en service, l'une à St Julien Molin Molette gommant ainsi les rejets d'eaux usées en amont de la retenue du Ternay, l'autre à Bourg-Argental, qui permettra d'améliorer substantiellement la qualité des eaux de la Déôme.

Au cours de l'année 2011, un autre point noir environnemental du bassin versant sera supprimé. Les effluents des communes de Vanosc, Villevocance et Vocance seront traités à la station d'épuration Acantia, pour cela un collecteur de transfert sera mis en place entre Villevocance et Annonay.

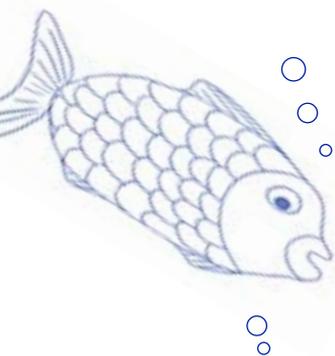
Dans le but de l'atteinte et du maintien du bon état écologique, le prochain contrat définira de nouveaux objectifs en termes d'assainissement, d'entretien et mise en valeur des cours d'eau, de préservation des zones humides et de gestion des eaux pluviales avec leur incidence sur les débits.

Suite à de nombreux échanges réalisés au cours des derniers mois, l'année 2011 sera marquée par la probable intégration de nouvelles collectivités. Passant ainsi de 28 à plus de 40 communes, nous serons encore plus forts pour gérer les milieux aquatiques de manière concertée et cohérente.



Jean-Pierre VALETTE  
*Président du Syndicat  
des Trois Rivières*

*La rivière  
Cance*



L'eau  
s'invite  
à l'école



*Activité  
découverte de  
la flore des  
bords de  
rivière*

Face au succès enregistré pour la mise en place d'animations scolaires sur le thème de l'eau, le Syndicat des Trois Rivières continue de mettre en place et d'animer, pour les écoles du bassin versant, des séances de sensibilisation sur les milieux aquatiques.

L'école publique de Font Chevalier à Annonay a ainsi bénéficié, au cours des deux premiers trimestres de l'année 2010, d'un projet d'éducation à l'environnement sur les différents thèmes suivants :

- Le cycle de l'eau potable domestique : l'eau potable et l'eau usée.
- Découverte de la faune et de la flore.

Afin de mener à bien ce projet, des séances d'animations en salle et sur le terrain ont été organisées pour l'ensemble des classes.

Les animations, basées sur des exercices pratiques et ludiques, ont permis à l'ensemble des élèves d'être sensibilisés sur la fragilité de la ressource, d'apprendre le trajet de l'eau potable et de l'eau usée ou encore de prendre conscience de la difficulté de nettoyer l'eau.

Des expériences ont même été tentées pour essayer de trouver les solutions permettant de nettoyer une eau sale. La traditionnelle pêche aux « petites bêtes » a également été réalisée afin de donner une note à la qualité de l'eau de la Cance à Vocance.

Enfin, la visite de station d'épuration « Acantia » sur la commune d'Annonay a permis aux élèves de connaître de façon concrète le fonctionnement d'une unité de traitement.



*Visite de la station d'épuration Acantia*



*Observation des invertébrés aquatiques*

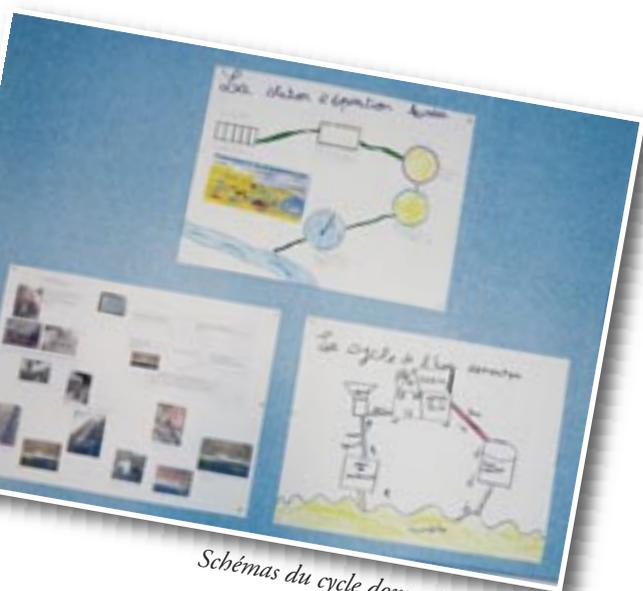


*Maquette  
du cycle  
domestique de  
l'eau (CM)*





Maquette du cycle naturel et domestique de l'eau (CP)



Schémas du cycle domestique de l'eau



Réalisation d'un livre « Le pollueur du lac » (CE)

## Comment gérer les eaux de pluies ?



1

Une nouvelle journée de formation sur le thème de la gestion des eaux pluviales a été organisée par le Syndicat des Trois Rivières le 19 janvier 2010.

Cette journée principalement destinée aux élus et employés communaux a réuni une trentaine de participants.

La première partie de journée a été consacrée à la présentation des enjeux présents sur le bassin versant Cance-Deûme/Déôme-Torrenson en matière de gestion des eaux pluviales, notamment vis-à-vis des risques d'inondation.

Les services de la Police de l'Eau ont ensuite présenté la réglementation en vigueur sur la gestion des eaux pluviales et l'obligation des communes vis-à-vis des aménagements urbains.

Enfin, le bureau d'études Infra Services a présenté la méthodologie à adopter pour intégrer les eaux pluviales dès l'amont, et surtout, au cœur des différents projets. Différentes techniques alternatives au « tout tuyau » ont ensuite été présentées (mares, noues, jardins d'eau, parking ou chaussée réservoir...) afin de permettre aux participants d'acquérir des connaissances et des notions sur la gestion raisonnée et cohérente des eaux pluviales.



2

1. Formation des élus et des employés communaux

2. Problème d'érosions d'un ruisseau par le ruissellement des eaux pluviales

3. Aménagement pour la gestion alternative des eaux pluviales



3



## Circuits de découverte des rivières

Le Syndicat des Trois Rivières travaille actuellement en partenariat avec les communes de Vanosc, Villevocance et Saint-Julien-Vocance sur des projets de sentiers thématiques visant à favoriser la découverte des milieux aquatiques.

- **Vanosc** : le projet consiste à réhabiliter le sentier botanique de la Pinsole. L'installation de nouvelles bornes espèces accompagnées de panneaux thématiques permettra prochainement aux randonneurs de parcourir avec intérêt ce sentier, situé au cœur d'un site présentant un intérêt naturel remarquable.

*Sentier botanique de la Pinsole à Vanosc*

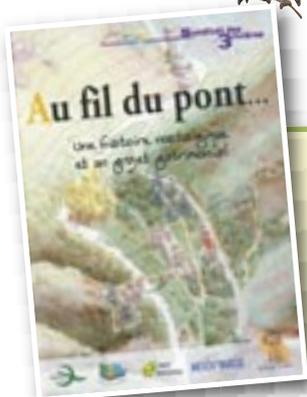


*Projet d'aménagement des berges du Malbuisson à Villevocance*

- **Villevocance** : l'opération a pour vocation de mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti des berges du Malbuisson situé au cœur du village. Les promeneurs pourront ainsi se balader et se détendre le long du Malbuisson afin de découvrir les richesses du site.
- **Saint-Julien-Vocance** : le sentier existant de la haute vallée de la Cance sera enrichi de panneaux thématiques (force motrice de l'eau, les sources de la Cance, ...).

Les aménagements devraient être entrepris au cours de l'année 2011.

*Sentier de la haute vallée de la Cance à St-Julien-Vocance*



**Bon à savoir**

Des exemplaires du film « *Au Fil du Pont* » sont encore disponibles au Syndicat des Trois Rivières. Autour d'une histoire nostalgique, le film présente les nombreuses richesses patrimoniales et naturelles à découvrir dans la basse vallée de la Cance.



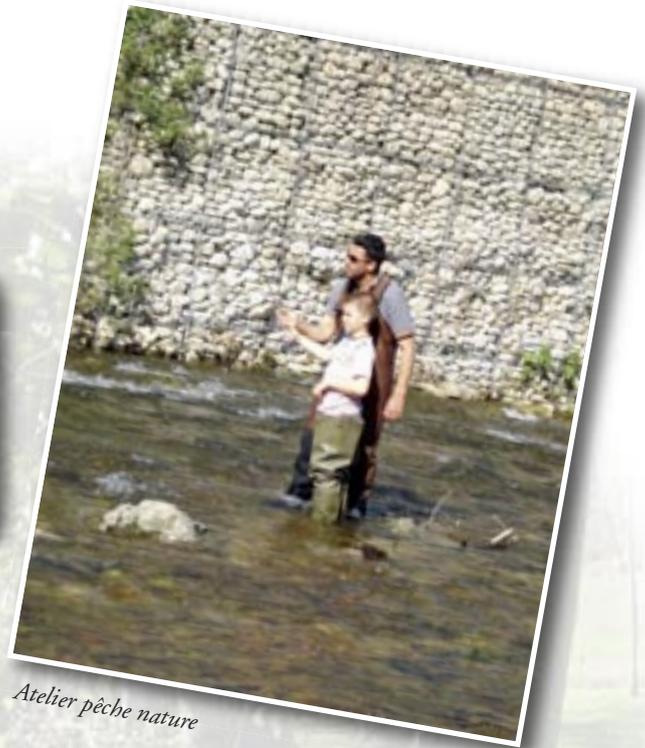
# Loisir en rivière



## La Pêche sur le bassin versant ...

En France, le droit de pêche appartient à l'Etat ou à des propriétaires riverains des cours d'eau. Généralement, la gestion des réseaux piscicoles (baux de pêche, interventions piscicoles diverses, ...) est confiée à des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières, il existe 6 AAPPMA :

- La Gaule Annonéenne à Annonay.
- Le Scion à Saint-Marcel-lès-Annonay.
- La Truite du Malbuisson à Vanosc.
- La Truite Vocancoise à Vocance.
- Les Amis du Rhône.
- La Gaule Bourguisanne à Bourg-Argental.



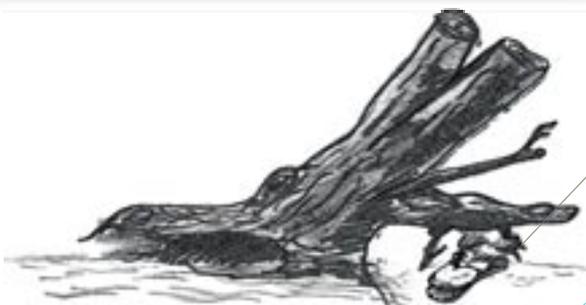
*Atelier pêche nature*

De nos jours pour pêcher sur le domaine public ou par des lots gérés par les AAPPMA, il appartient à chaque personne qui souhaite pêcher de détenir une carte de pêche, disponible dans les AAPPMA ou chez les dépositaires agréés.

Pour tous renseignements concernant les lieux de pêche, les conditions particulières de l'exercice de la pêche locale, vous pouvez vous rapprocher des AAPPMA énoncées ci-dessus ou sur les sites internet suivants :

- Fédération Nationale de la Pêche en France : [www.unfp.fr](http://www.unfp.fr)
- Fédération de Pêche de l'Ardèche : [www.peche-ardeche.com](http://www.peche-ardeche.com)
- Fédération de Pêche de la Loire : [www.federationpeche42.fr](http://www.federationpeche42.fr)
- La Gaule Annonéenne : [www.annonay-peche.com](http://www.annonay-peche.com)

*Pêcheur sur la Cance aval*





## Opération terrain avec l'équipe rivière

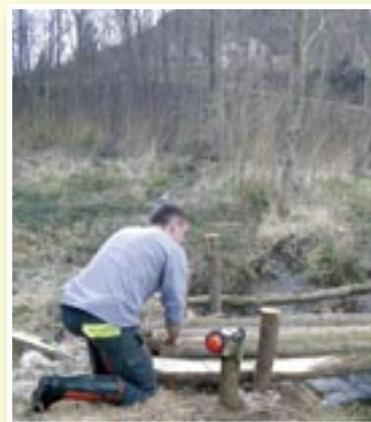
L'équipe rivière du Syndicat des Trois Rivières a été mise en place en septembre 2009. Elle est composée de 3 personnes et a pour missions principales :

- L'entretien de la végétation des berges des cours d'eau du bassin.
- La lutte contre les espèces invasives notamment la renouée du Japon.
- La réalisation de petits aménagements de stabilisation de berges et de diversification de l'habitat piscicole.

L'équipe rivière répond à un véritable besoin de terrain en adéquation avec la politique de gestion des cours d'eau conduite par le Syndicat des Trois Rivières par le biais de ses actions. Elle assure un lien étroit entre les propriétaires riverains des cours d'eau et le Syndicat des Trois Rivières.

En un an, ce sont près de 20 km de cours d'eau qui ont été entretenus et plusieurs aménagements de stabilisation du lit et des berges qui ont été réalisés.

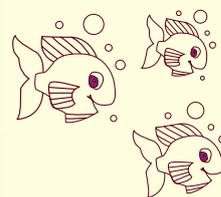
Des opérations visant à éliminer des arbres tombés dans les cours d'eau et présentant un risque hydraulique lors de crue ont également été effectuées. A noter que ce type d'intervention d'urgence était difficilement envisageable pour le syndicat avant la mise en place de l'équipe rivière.



*Entretien de la  
végétation des berges  
réalisé par l'équipe  
rivière sur le Riotet à  
Bourg-Argental  
(janvier 2010)*



- Interventions ponctuelles
- Aménagements
- Entretien de la végétation des berges
- Lutte contre la renouée du Japon



*Réalisation d'une  
rampe en bloc pour  
protéger une  
canalisation d'eau  
potable traversant le  
cours d'eau  
(Torrenson à St-Cyr)*

# ements et des rivières



*Intervention d'urgence sur un arbre barrant le cours d'eau  
(Deûme à Boulieu)*

*Construction  
d'une  
passerelle pour  
franchir un  
ruisseau à  
Vocance (lieu-dit  
Paradis)*

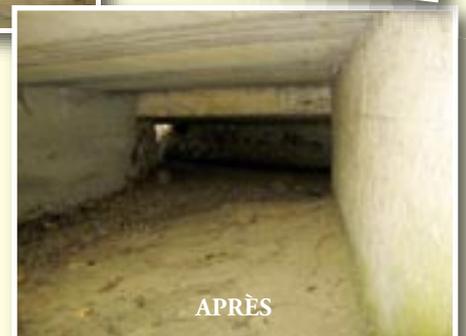


*Réalisation d'un tressage pour  
stabiliser une berge érodée  
(Torrenson à Andance)*



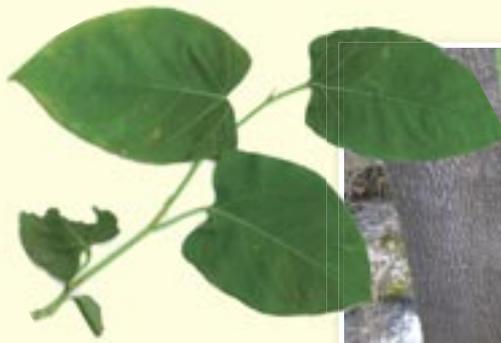
AVANT

*Réouverture d'un  
pont obstrué par un  
embâcle (branches,  
souches, galets...)  
(ruisseau du Châlon  
à Boulieu)*



APRÈS

# Les opérations de lutte contre la renouée du Japon de l'équipe rivière



*Arrachage des rhizomes  
de renouée du Japon et  
évacuation des déchets  
(Cance à Villevance)*



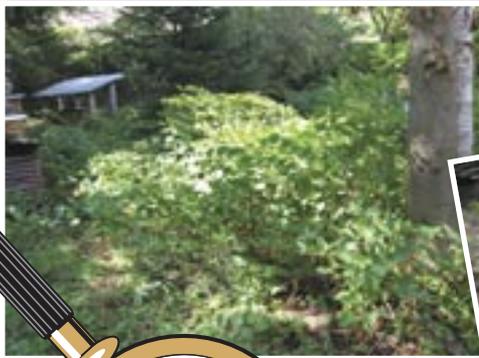
La lutte contre les espèces invasives en bordure de cours d'eau et notamment la renouée du Japon est une opération qui nécessite une grande mobilisation temporelle.

L'utilisation de produits phytosanitaires étant à proscrire en bordure de cours d'eau, seuls les moyens de lutte manuels sont préconisés. Plusieurs opérations de cette nature ont été effectuées sur le bassin versant.

La lutte consiste en un arrachage minutieux des rhizomes de renouée, suivi d'une coupe régulière des repousses. A l'issue de cette phase, pouvant s'étaler sur deux ou trois périodes de végétation, un ensemencement et un bouturage avec des essences adaptées à la vie en cours d'eau sont réalisés afin d'établir une compétition végétale sur le site traité.

L'ensemble des opérations de lutte a débuté avec la mise en place de l'équipe rivière il y a un an : il est donc trop tôt pour tirer une conclusion sur les moyens de lutte expérimentés. Les premiers résultats sont variables selon les sites traités. Un arrêt de la propagation ou une légère régression des massifs sont généralement constatés.

*Le massif avant intervention*



*Arrachage des rhizomes de  
renouée du Japon*



*Repousse avant traitement thermique*



**ZOOM**

sur  
l'expérimentation  
de lutte contre  
la renouée  
du Japon

L'expérience est menée par le Syndicat des Trois Rivières sur les berges du ruisseau du Villard, affluent rive droite de la Cance, à St-Julien-Vocance. L'objectif est de procéder à l'élimination de quatre massifs de renouée du Japon, situés en bord de cours d'eau puis de végétaliser les berges.

Cette opération, réalisée par une entreprise privée, consiste dans un premier temps à l'arrachage des rhizomes de renouée du Japon. Les repousses subissent ensuite un désherbage thermique mensuel.

A la suite de ces deux étapes, les berges seront végétalisées par des essences locales adaptées au bord de rivière qui pourront concurrencer la renouée.

L'expérimentation a débuté au printemps 2010 et se poursuivra en 2011. Les résultats finals ne pourront être évalués qu'à l'issue de l'opération.



## Les zones humides

Les zones humides jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique et hydraulique des milieux aquatiques, c'est pourquoi leur protection est un enjeu majeur. Dans ce cadre, un partenariat entre le Syndicat des Trois Rivières et le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN) a été mis en place sous la forme d'une convention bipartite de 3 ans. Ce partenariat fait suite à l'inventaire départemental des zones humides supérieures à 1 ha, commandité par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et le Conseil Général de l'Ardèche, qui a été réalisé par le CREN en 2007.



*Une mare*

Au vu des enjeux de protection des zones humides sur le bassin versant Cance-Deûme/Déôme-Torrenson, le Syndicat des Trois Rivières va prochainement mener un inventaire complémentaire afin de cartographier et caractériser les zones humides inférieures à 1 ha. Ces petites zones humides, nombreuses sur le bassin versant, jouent un rôle majeur dans la régulation des flux hydrauliques en cas de fortes précipitations et constituent un réservoir biologique remarquable.

Ce recensement complémentaire permettra de favoriser le porté à connaissance de ces zones auprès des collectivités du bassin versant.

Le syndicat organisera des réunions avec les collectivités afin de présenter la localisation des zones humides sur leur territoire pour une meilleure intégration dans leurs documents d'urbanisme.

Un bureau d'études sera missionné pour cet inventaire complémentaire qui devrait débuter fin 2010 pour une durée de un an.

*Une prairie humide de tête de bassin versant*



*Une prairie humide*



# ANDANCE

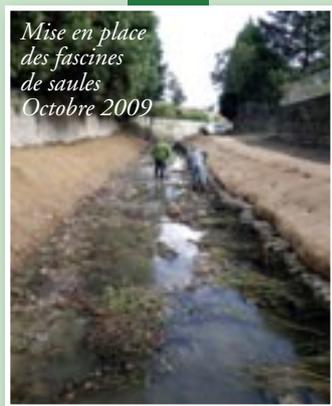
## Renaturation des berges du Torrenson



*Le site avant  
les travaux  
Septembre 2009*



*Mise en place d'un géotextile  
après retalutage - Octobre 2009*



*Mise en place  
des fascines  
de saules  
Octobre 2009*



*Le site quelques  
semaines après  
les travaux  
Mars 2010*



*Le site  
9 mois après  
les travaux  
Juillet 2010*

Suite à de fortes précipitations, la commune d'Andance a alerté le Syndicat des Trois Rivières concernant plusieurs érosions de berges du Torrenson.

Afin de stopper ces dernières, des travaux de renaturation de berges par technique de génie végétal ont été réalisés. Les berges ont été retalutées en pente douce, habillées d'un géotextile et ensemencées afin de les maintenir. L'équipe rivière est venue compléter le travail réalisé par une entreprise, en installant sur chaque rive des boutures et plants de saules.



*Plantation d'arbustes*

*Fin des travaux de  
renaturation de berges*



# ANNONAY

## Aménagement et mise en valeur de la Deûme

Le syndicat, en concertation avec la ville d'Annonay, a réalisé au cours des mois d'avril-mai 2010 des travaux d'entretien et de restauration des berges de la Deûme en aval du centre-ville suite à des travaux routiers réalisés par la ville le long de la rivière.

Dans un but écologique et paysager, certains secteurs dépourvus de végétation, et notamment les nouvelles zones d'expansion de crues, ont été aménagés et revégétalisés.

Les travaux d'ensemencement, de plantation d'arbustes et d'hélophytes ont permis de rétablir la connexion entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

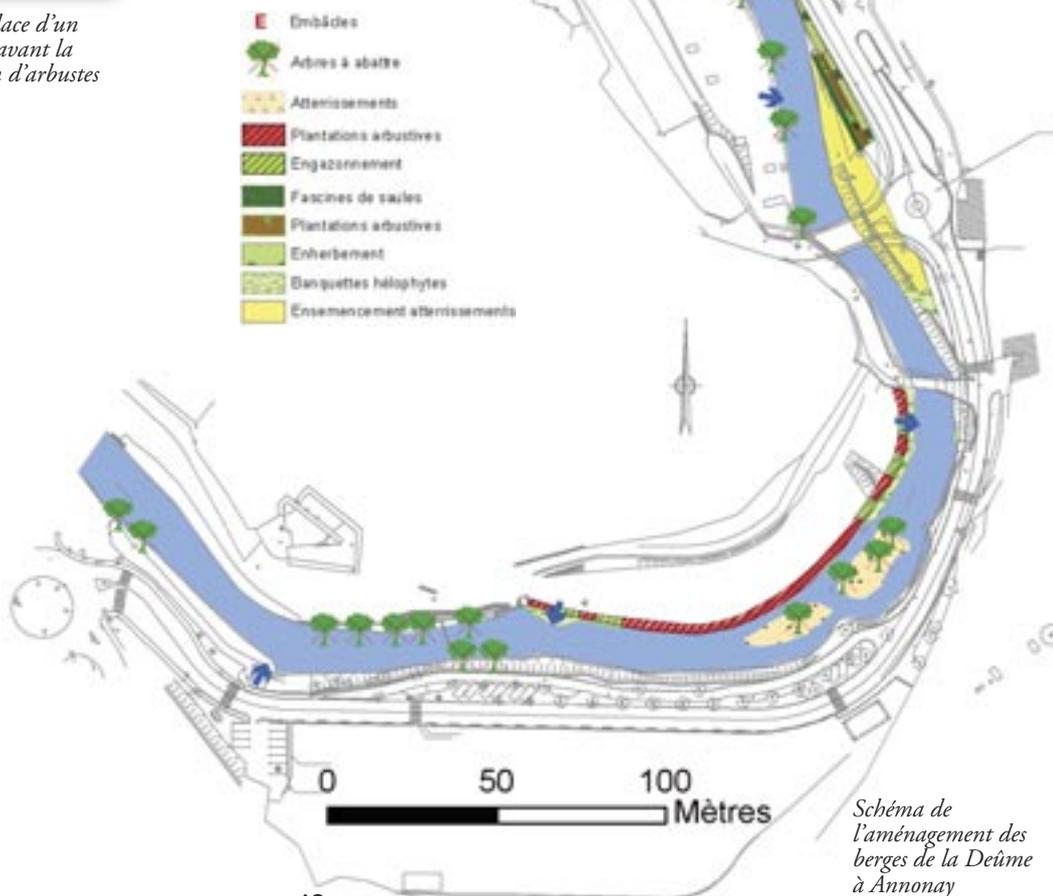
De plus, au vu de l'instabilité de certains arbres malades, morts ou encore penchés, des travaux d'abattage ont été réalisés afin de réduire un risque important de formation d'embâcle sur le secteur.

*Abattage des arbres instables en berge*

*Mise en place d'un géotextile avant la plantation d'arbustes*



*Le site quelques semaines après les travaux*



*Schéma de l'aménagement des berges de la Deûme à Annonay*

## Le cycle de l'eau usée

Le cycle domestique de l'eau

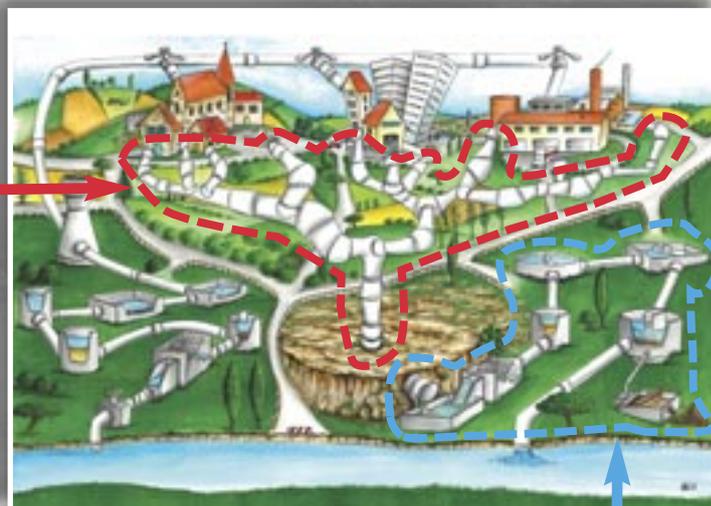
L'assainissement des eaux consiste à évacuer et traiter les eaux usées/salies provenant des WC, lessives, bains, cuisine...

A l'inverse de l'assainissement autonome, l'assainissement collectif consiste à regrouper dans un premier temps les effluents de plusieurs habitations, et dans un second temps, de les traiter dans une station d'épuration.

### • Le transport des effluents

Le réseau de collecte est constitué de canalisations visant à récupérer les eaux usées à la sortie de chaque habitation ou de bâtiment collectif, industriel, commercial ou hospitalier.

Ces eaux usées sont ensuite acheminées jusqu'à la station d'épuration par le biais d'une canalisation de diamètre supérieur, appelée réseau de transfert.



### • Le traitement

Les effluents acheminés par le réseau de transfert arrivent à la station d'épuration afin d'être traités. Différents procédés de traitement existent : les principales filières employées sur le bassin versant sont « boues activées », « filtres plantés de roseaux » ou « lagunage ».

Après plusieurs étapes de traitements dans la station, l'eau épurée est rejetée dans le milieu naturel (rivières, cours d'eau, fossés drainants...).

Le milieu naturel, grâce aux végétaux et micro-organismes présents dans le sol ou dans le cours d'eau, finalisera l'épuration des eaux en éliminant la pollution résiduelle.



Mise en place de canalisation

## Travaux d'assainissement collectif réalisés sur le bassin versant

Dans le cadre du Contrat de Rivière Cance-Deûme/Déôme-Torrenson, les communes du bassin versant ont entrepris des travaux de création et de réhabilitation des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées.

En 2010, plusieurs communes comme Andance, St-Julien-Vocance ou encore Vanosc ont réalisé des travaux d'assainissement. Ces opérations ont consisté à remplacer des canalisations vieillissantes ou à mettre en place de nouveaux réseaux.

Par exemple, la commune d'Andance a engagé, au cours de l'année 2010, de nouveaux travaux d'assainissement collectif. Ces nouveaux réseaux serviront à collecter les eaux usées d'environ 210 équivalents-habitants de trois hameaux du sud de la commune. Ces effluents seront ainsi acheminés jusqu'à la station d'épuration intercommunale du SIVU du Torrenson, située à Andance. Deux hameaux sont aujourd'hui raccordés, St Bosc et Les Chauvets. Les travaux se termineront d'ici la fin de l'année sur le hameau de Cueil. A terme, environ 4000 mètres de canalisation auront été installés.



Travaux d'assainissement

# Les stations d'épuration

## De nouvelles unités de traitement sur le bassin versant

Sur le bassin versant, de nombreuses stations d'épuration existent et il faudra en compter quatre de plus à la fin de l'année.

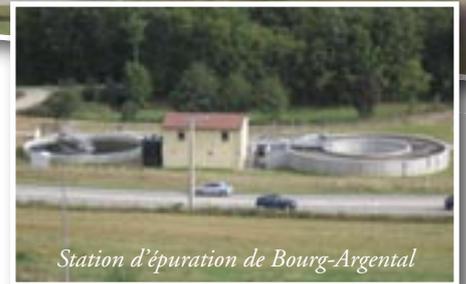


*Construction de la station d'épuration de Bourg-Argental*

Les eaux usées de Bourg-Argental seront traitées dans une nouvelle unité de traitement, située au lieu-dit Péroux sur la route départementale 820 entre Bourg-Argental et St-Marcel-lès-Annonay. Celle-ci est en construction depuis 2009 et sera en service à l'automne

2010. Le procédé utilisé est de type « boues activées » et pourra traiter les eaux usées d'environ 3000 équivalents-habitants. Cette station est également prévue pour épurer une partie des eaux usées des industriels situés à proximité du site.

Le rejet d'eau en sortie de station permettra de contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et en particulier celui de la rivière Déôme.



*Station d'épuration de Bourg-Argental*



*Station d'épuration à filtres plantés de roseaux de St-Julien-Molin-Molette*

Sur la commune de St-Julien-Molin-Molette, l'ancienne station d'épuration rejetant ces eaux dans le ruisseau du Ternay en amont du barrage a été démantelée. Une nouvelle station à filtres plantés de roseaux a donc été construite. Les eaux traitées sont aujourd'hui rejetées dans le ruisseau du Pontin, afin notamment de diminuer l'impact sur la réserve en eau potable du Ternay.

Sur les communes de Vernosc et de St-Alban-d'Ay, deux nouvelles stations d'épuration ont été créées pour épurer les eaux de deux hameaux retirés des centres villages. Les habitants du hameau de Vert à Vernosc et du hameau des Chaux à St-Alban-d'Ay sont aujourd'hui raccordés au tout à l'égout.



*Station d'épuration de Vernosc (hameau de Vert)*

**Ainsi, la qualité de l'eau des rivières s'améliore grâce aux travaux d'assainissement qui collectent les eaux usées et par la mise en place de nouvelles unités de traitement qui les épurent avant de les rejeter dans le milieu naturel.**



## Jeu concours

Afin d'associer le jeune public, le Syndicat des Trois Rivières propose des jeux destinés aux enfants.

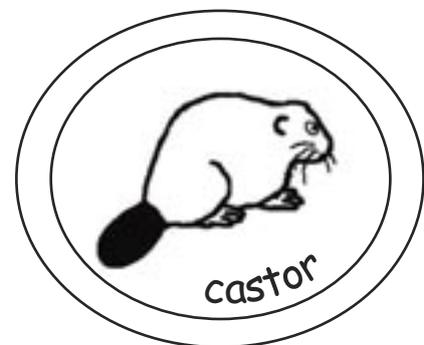
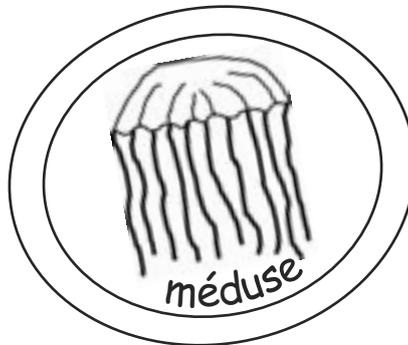
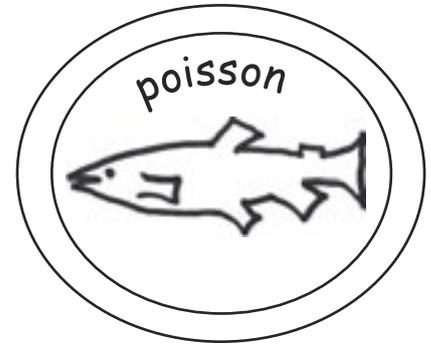
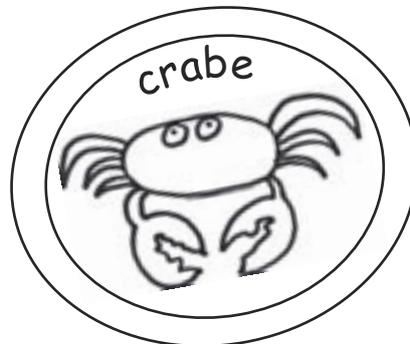
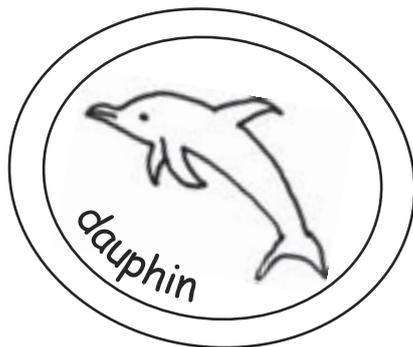
Les participants doivent renvoyer le bulletin ci-dessous, dûment complété, avant le 5 janvier 2011, le cachet de la poste faisant foi. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin par enfant.

### Les prix sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : Jeu PC « C'est pas sorcier »
- 2<sup>e</sup> prix : Livre « 150 activités nature aux 4 saisons »
- 3<sup>e</sup> prix : Livre « 10 histoires d'animaux »
- 4<sup>e</sup> prix : Distributeur à graines pour oiseaux
- 5<sup>e</sup> prix : Jeu Agil'up

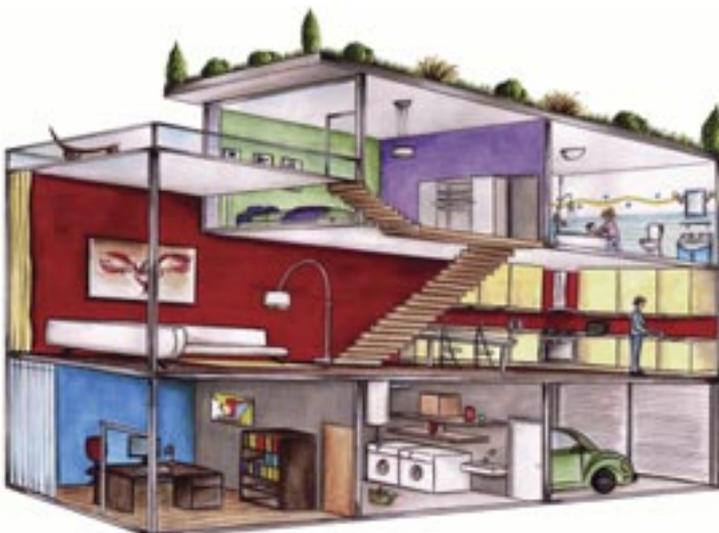
### Coloriage

Colorie le cadre de l'image lorsque l'animal dessiné vit dans la rivière.



### Quiz

Entoure dans la maison toutes les pièces où l'on utilise de l'eau.



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Date de naissance : .....

Numéro de téléphone : .....

Un tirage au sort des bulletins comportant les bonnes réponses aux deux jeux sera effectué le 19 janvier 2011 pour déterminer les 5 gagnants. Chaque gagnant sera avisé personnellement du résultat.

Les réponses sont à envoyer au :  
**Syndicat des Trois Rivières**  
Château de la Lombardière - BP 8  
07 430 DAVEZIEUX.

Les réponses expédiées après le 5 janvier 2011 ne seront pas prises en considération.